

TROPHÉE « L'As du Mille Feuilles » Vendredi 2 septembre 2022

Article 1 THÈME

Le Mille Feuilles : il s'agit de présenter 6 portions individuelles de Mille Feuilles à la vanille. Il sera obligatoirement à base de crème vanille et d'un feuilletage pur beurre. La finition du « dessus » du Mille Feuilles est au choix du participant.

ATTENTION : les Mille Feuilles présentés doivent être commercialisables et doivent pouvoir rentrer dans une ligne de production.

Article 2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce trophée est ouvert aux professionnels Pâtissiers d'Alsace, qui travaillent dans une pâtisserie. Peuvent y participer le chef d'entreprise, le chef de fabrication et tout ouvrier pâtissier. Le comité directeur se réserve le droit d'accepter ou refuser ces demandes sans justifications.

Article 3 DATE & LIEU

Vous devez vous présenter le vendredi 2 septembre de 13h à 15h au stand des pâtissiers, au Jardin des Délices – Parc des Expositions à Strasbourg.

Article 4 INSCRIPTION

La date limite d'inscription est fixée au 30 août 2022. Le nombre de place est limité.

Le bulletin d'inscription joint à ce règlement devra être adressé par courrier : Corporation des Pâtissiers - UCA67, 2 Allée d'Oslo 67300 – SCHILTIGHEIM, ou par mail contact@uca67.fr.

Article 5 OBLIGATION

Le candidat devra obligatoirement présenter et livrer ses Mille Feuilles dans des **EMBALLAGES ET SUPPORTS NEUTRES (aucun signe distinctif à l'appartenance à un nom ou à une entreprise ne sera toléré sous peine de disqualification).**

Article 6 JURY

Le jury est composé de professionnels et d'une personnalité extérieure. Le Président du jury est obligatoirement un professionnel. Les décisions du jury sont sans appel.

Article 7 PROCLAMATION DES RÉSULTATS

La présence des candidats est impérative lors de la remise des prix le lundi 5 septembre à l'espace « Théâtre du goût » au Jardin des Délices à partir de 17 heures. **Les candidats doivent être en veste de pâtissier au moment de la remise des prix.**

Article 8
PRIX

1^{er} prix : Trophée de l'As du Mille Feuilles, offert par l'un de nos fournisseurs. Le lauréat devra présenter ses Mille Feuilles et pourra les commercialiser au stand des Pâtisseries, au Jardin des Délices. La remise des prix se fera le lundi 5 septembre 2022 à 17h. **(Dans le cadre de la commercialisation, la pâtisserie lauréate a la possibilité de fournir les Mille Feuilles durant toute la Foire Européenne, en appliquant une réduction de 50% sur le prix de vente de ces produits à la Corporation).**

Article 9
MODIFICATION DES
RÈGLEMENT

Les organisateurs se réservent le droit de modifier tel ou tel point du règlement, si la situation pour les contraintes de l'organisation l'exige. **Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier le concours** ou encore, de remplacer un lot par un autre lot de même valeur, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Article 10
ACCEPTATION DES
RÈGLES

La participation à ce concours emporte l'acceptation de toutes ses règles. Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation seront tranchées souverainement par les organisateurs. Du fait de leur acceptation des règles, les gagnants autorisent les organisateurs à exploiter de la manière la plus large, leurs noms, image et les produits présentés, sur tous supports.



BULLETIN D'INSCRIPTION
« L'AS DU MILLE FEUILLES » - Vendredi 2 septembre 2022

NOM, Prénom : _____

Pâtisserie : _____

Adresse complète : _____

Tél : ____/____/____/____/____/

Mail : _____

J'ai pris note que si mon Mille Feuilles est gagnant, je pourrai le vendre sur le stand des Pâtisseries du Bas-Rhin lors de la Foire Européenne, en m'engageant à appliquer une réduction de 50% sur le prix de vente à la corporation.

Date : ____/____/____

Signature : _____

